



# COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 10 février 2016

## Réunion à la DGSCGC : **2016, les travaux PPCR se concrétisent**

Hier, la DGSCGC a reçu les organisations syndicales représentatives, afin de leur **proposer la rénovation du cadre d'emplois des infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels**. Cyril GRANPRE, Xavier BOY et Michaël BOUE infirmier d'encadrement représentaient la FA/SPP-PATS.

Fin 2015, après l'arbitrage ministériel permettant de maintenir les spécificités liées au statut particulier des sapeurs-pompiers, **les textes réformant le cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels** recevaient l'avis favorable de la CNSIS, du CSFPT, dernièrement de la CNEN, manquant aujourd'hui le seul avis du Conseil d'Etat avant la publication des textes.

**Ces textes qui calquent le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux devront être remis à jour suite à la séance plénière du CSFPT qui s'est tenue le 03 février dernier.**

Les détracteurs de PPCR noteront que les **projets de textes présentés à ce CSFPT indiquent que la durée fixée dans chaque échelon correspond à la durée minimale fixée précédemment.**

Oui, l'ambitieux chantier PPCR est en marche et reste conforme au calendrier présenté. Toutefois, la DGSCGC nous explique qu'elle n'a donc pas été en mesure de nous communiquer les projets de textes avant la réunion, ces envois étant conditionnés par la DGCL. Nous devons travailler sans support !!!

**PPCR impose donc la rénovation du cadre d'emplois des infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels.**

Actuellement, ce cadre d'emplois concerne moins de 70 agents, mais sans compter les faisant-fonctions. Ce cadre d'emplois comporte un unique grade

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98

secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

composé de **huit échelons** et l'accès se fait uniquement après réussite à un concours interne ou sur titre.

La DGSCGC nous a proposé **le cadre d'emplois des cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels**, construit en 2 grades articulés en 3 classes (identique aux cadres territoriaux de santé paramédicaux), **l'accès par concours interne et sur titre, toutefois l'accès au dernier grade se fera après réussite à un examen professionnel.**

Nous sommes dans l'attente des propositions écrites des services de la DGSCGC qui entérineront, le nombre de grades, les indices sommitaux, le maintien des spécificités liées au statut particulier des sapeurs-pompiers professionnels.

**Ces textes devront être publiés au plus tard au 01 juillet 2016 puisqu'aucune rétroactivité ne sera possible !**

Les premières propositions nous semblent favorables, nous porterons une attention particulière à ce que ces textes restent attachés au statut particulier de sapeurs-pompiers professionnels et bénéficient, à l'instar des ESD et des derniers textes des infirmiers de sapeurs-pompiers, de la norme de la fonction publique territoriale.

**Nous avons profité de l'occasion pour interpeller M. Marion au sujet des services civiques employés au sein des SDIS.** Nous lui avons signifié les **dérives** qui apparaissent dans certains SDIS. Ainsi, le SDIS de Seine Maritime a publié des avis de vacance pour ce type de contrat, mélangeant le statut de sapeur-pompier volontaire et activité opérationnelle. Ces mauvaises pratiques font naître des nouveaux pompiers précaires moins de 550€/mois en lieu et place de sapeurs-pompiers professionnels, **les annonces au sujet du renforcement du pacte de sécurité au lendemain des dramatiques événements tardent à se mettre en application ! Recrutons des sapeurs-pompiers professionnels !**

Nous avons suggéré que ces jeunes employés sur ces emplois ne soient pas affectés en unité opérationnelle (caserne) et qu'ils ne soient pas vêtus de notre tenue. ***M. Marion devrait profiter des rencontres avec les directeurs pour leur rappeler les bonnes pratiques.***

***Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement AUTONOME***